



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 13

Procurations : 06

Convocation : 23 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente septembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, Mme ESCODA Aurélie, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme SOLA Sylvie et M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : /

Procuration(s) :

Mme CAMPOY Marina donne procuration à M. LAVILLE René.

Mme GADRE Aurélie donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

M. LLENSE Gérard donne procuration à Mme ESCODA Aurélie.

Mme PROFFIT France donne procuration à M. LORD Stéphane.

Mme REDO Fabienne donne procuration à Mme GHYS Patricia.

Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à Mme BATAILLE Anne.

Anne BATAILLE a été nommée secrétaire de séance.

040 /2025 - OBJET : Perpignan Méditerranée Métropole communauté urbaine
Convention plateforme Système d'Information Géographique

Monsieur le Maire informe que pour répondre aux besoins de l'ensemble de ses utilisateurs, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, PMMCU, a orienté son Système d'Information Géographique, SIG, pour généraliser et faciliter la consultation de ses données géographiques au travers de solution web.

La plateforme SIG WEB « GeoMetropole » mise en place par PMMCU assure un service d'information et de consultation, de référentiels territoriaux et de référentiels Métier, vers ses partenaires institutionnels, délégataires et prestataires.

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20250930-0402025-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025

Pour bénéficier de cet outil à titre gratuit, il est proposé de signer une convention avec PMMCU dans laquelle sont définies les modalités de délivrance et d'utilisation de la plateforme SIG Web.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte de signer une convention d'utilisation de la plateforme SIG WEB « GEOMETROPOLE » de PMMCU et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

**A Corneilla la Rivière,
Le 1^{er} octobre 2025,**

**Le Maire
M. René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20250930-0402025-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025